

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

**ARRÊTÉ PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ
AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 252-1 et suivants et R. 252-1 et suivants,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 7 juin 2022 fixant à 3 le nombre de représentants titulaires du collège des collectivités et des établissements publics siégeant au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Somme,

Vu le procès-verbal et la proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté initial en date du 9 janvier 2023 portant composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion,

Vu les arrêtés successifs intervenus postérieurement portant modification de la composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion, et notamment l'arrêté du 6 octobre 2025,

Vu la proclamation des résultats des élections de renouvellement des membres du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2026,

Vu l'élection de Monsieur Franck DARRAGON en qualité de président du Centre de Gestion en date du 8 juillet 2026,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux représentants du collège des collectivités et des établissements publics,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du collège des représentants des collectivités et des établissements publics est établie comme suit :

Titulaires

Annick MARECHAL
Maire de VAUVILLERS

Audrey BOCHÉ
Maire d'ALLONVILLE

Freddy BONVARLET
Adjoint au maire de Le Mesge

Suppléants

Patrick BOST
Maire de REGNIERE-ECLUSE

Martine BOTTE
Maire de GEZAINCOURT

Romaric LECLERCQ
Maire d'AUBIGNY

Article 2 : La composition du collège des représentants du personnel du Comité Social Territorial telle qu'issue de l'arrêté modificatif du Président du Centre de Gestion en date du 6 octobre 2025 reste inchangée :

Titulaires

Linda ROELEN
Adjointe d'animation principale 2^{ème} classe
S.I.S.C.O. de l'Hallue
(C.G.T.)

Mohamed ZARKANI
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Mairie de SALOUEL
(C.G.T.)

Johann FORTIER
Agent de maîtrise
Mairie de FEUQUIERES-EN-VIMEU
(C.G.T.)

Jacky DUFAUX
Adjoint technique principal 1^{ère} classe
Mairie de GAMACHES
(C.G.T.)

Suppléants

Nathalie HERVE
A.T.S.E.M principale 2^{ème} classe
Mairie de FLESSELLES
(C.G.T.)

Anaïs LECAT
Adjointe administrative principale de 2^{ème} classe
Mairie de DARGNIES
(C.G.T.)

Samuel FRAMMERY
Adjoint technique principal 1^{ère} classe
Mairie de CRECY-EN-PONTHIEU
(C.G.T.)

Sara REVELLE
Adjointe technique
Mairie d'AULT
(C.G.T.)

Nathalie BLOT
Attachée principale
Communauté de Communes du Val de Somme
(C.F.D.T.)

Corinne GUENET
Adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Mairie de SAINT SAUVEUR
(C.F.D.T.)

Olivier MENCHEZ
Attaché
C.C.A.S. d'HORNOY-LE-BOURG
(C.F.D.T.)

Laurent VON SIEBENTHAL
Brigadier-Chef principal
Mairie de NESLE
(C.F.D.T.)

Cyrille LEDDA
Attaché
Mairie de LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
(C.F.T.C.)

Véronique CROGNIER
Animatrice principale de 1^{ère} classe
Mairie de VIGNACOURT
(C.F.T.C.)

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'AMIENS, sis 14 rue Lemerchier, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le cas échéant, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Mesdames et Messieurs les Maires des collectivités et Présidents des établissements de moins de 50 agents affiliés au Centre de Gestion sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Somme.

Fait à Amiens, le 10 juillet 2026

Le Président,

Franck DARRAGON



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,